



ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
Québec

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 mai 2026

Monsieur le Ministre François Bonnardel
Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (le « MIFI »)
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 0C9
Canada

Objet : Félicitations et recommandations quant au traitement des demandes d'engagement dans le cadre des parrainages

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons d'abord vous adresser nos sincères félicitations pour votre récente nomination en tant que Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ("MIFI"). Nous sommes convaincus que votre vision et votre engagement contribueront à relever les défis et à saisir les opportunités dans ce domaine essentiel pour l'avenir de notre province.

L'Association du Barreau canadien (l'« ABC ») est une association nationale qui regroupe plus de 36 000 juristes, dont des avocats, des notaires, des professeurs de droit et des étudiants en droit dans l'ensemble du Canada.

La Division Québec de l'ABC (l'« ABC-Québec ») joue un rôle actif dans la vie juridique du Québec. Cette association est perçue comme une voix impartiale et éclairée sur des questions juridiques d'importance. La section Immigration et citoyenneté de l'ABC-Québec se consacre exclusivement aux questions liées au droit de l'immigration et de la citoyenneté et, à ce titre, participe activement à l'examen des lois, des règlements et des politiques en matière d'immigration et citoyenneté tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral via des consultations publiques et la rédaction de commentaires.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons exprimer nos préoccupations face à la réouverture imminente du traitement des demandes d'engagement pour le parrainage d'un membre de la famille. À titre de rappel, et comme vous le savez, en date du 9 juillet 2025, le gouvernement du Québec a annoncé avoir atteint son quota 2024-2026 pour le regroupement familial, suspendant

ainsi la réception des nouvelles demandes d'engagement pour les conjoints, partenaires conjugaux et enfants à charge de 18 ans et plus jusqu'au 25 juin 2026.

Cette cessation a notamment été imposée afin de respecter les cibles d'immigration fixées par votre gouvernement. Nous tenons à souligner que nous comprenons la volonté du gouvernement de vouloir établir des cibles d'immigration et de respecter ces cibles afin de planifier l'immigration dans la province.

Avec égards, et bien que nous estimons que l'imposition d'un quota en matière de regroupement familial soulève des enjeux majeurs d'ordre humain, social et juridique et qu'il devrait, idéalement, être retiré, nous adoptons ici une approche pragmatique et constructive.

Le quota actuellement en vigueur entraîne déjà des délais importants et une séparation prolongée des familles, avec des répercussions importantes sur la santé mentale, la stabilité financière et les projets de vie des demandeurs. Plusieurs Québécois et Québécoises font face à des délais anticipés excédant quatre années avant de pouvoir être réunis avec un proche.

Nous sommes donc d'avis qu'il serait important que la réouverture du traitement des demandes d'engagement se fasse de manière ordonnée et avec prévisibilité afin d'éviter un impact encore plus important auprès de la population québécoise et les membres de leur famille.

Dans le cadre de la réception de nouvelles demandes d'engagement, l'ABC-Québec propose donc les actions suivantes:

- Conserver les formulaires présentement disponibles en ligne sur le site web du MIFI pour assurer un minimum de prévisibilité afin qu'ils soient utilisés pour le traitement des demandes d'engagement;
 - Alternativement, divulguer et publier dès que possible les formulaires qui seront utilisés pour le traitement des demandes d'engagement;
 - Cette mesure permettrait de s'assurer que les demandeurs puissent savoir à l'avance ce qui sera demandé dans le cadre du traitement de leur demande et permettrait d'éviter, des changements soudains, des délais additionnels dans la mesure où de nouveaux documents doivent être obtenus;
- Renoncer au principe du « premier arrivé, premier servi » pour la réception des demandes d'engagement, afin de réduire les inégalités et d'assurer un accès plus équitable au programme de regroupement familial;
 - Nous nous inquiétons qu'une formule « premier arrivé, premier servi » ait un impact sur la réception des demandes, mais aussi que cela crée une situation injuste envers les demandeurs qui sont moins familiers avec ce genre de processus ou qui ne sont pas représentés par avocat;
 - Cette formule aurait aussi pour effet de créer une injustice si jamais des demandeurs « manquaient leur chance » lors de la réouverture — alors même

qu'ils attendent déjà depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Ils s'exposeraient alors à des délais de traitement additionnels et potentiellement excessifs, prolongeant indûment des situations de séparation familiale déjà difficiles;

- Mettre en place un système d'invitations échelonnées, fondé sur la date de réception de la confirmation d'admissibilité du gouvernement fédéral afin de prioriser le traitement des dossiers soumis antérieurement. Un tel système, structuré par vagues et accompagné d'un calendrier clairement communiqué par le MIFI, favoriserait la prévisibilité et la transparence;

Compte tenu de l'échéance imminente de juin 2026, nous croyons qu'une clarification rapide des modalités de réouverture est essentielle afin d'éviter une situation de chaos administratif, éviter une détresse psychologique aux demandeurs et de préserver l'intégrité du programme de regroupement familial.

Nous vous prions de bien vouloir reconsidérer les recommandations et d'ouvrir un dialogue avec les acteurs économiques et sociaux de la région afin d'explorer des solutions alternatives.

La section Immigration et Citoyenneté de l'ABC-Québec demeure pleinement disponible pour collaborer avec le MIFI à l'élaboration de solutions équilibrées, humaines et efficaces. De plus, nous confirmons que nous aimerions beaucoup reprendre nos rencontres dans le cadre du Comité de liaison afin de pouvoir continuer le dialogue constructif avec votre ministère.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous restons à votre disposition pour toute discussion à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Me Julio Mena, Avocat
Président de la section Immigration et
citoyenneté, Association du Barreau
canadien, Division du Québec



Me Marc-Alexis Laroche, Avocat
Vice-Président de la section Immigration
et citoyenneté, Association du Barreau
canadien, Division du Québec